

Déclaration de conformité



Jungheinrich AG, Am Stadtrand 35, D-22047 Hambourg
Fabricant ou son mandataire établi dans la Communauté Européenne

Type	Option	N° de série	Année de construction
AM V05			

Indications supplémentaires

Pour ordre

Date

Déclaration de conformité CE

Les signataires certifient par la présente que les chariots désignés individuellement satisfont aux directives européennes 2006/42/CE (directive machine) et 2004/108/CEE (compatibilité électromagnétique - CEM), y compris leurs modifications ainsi que les décrets légaux concernant la mise en œuvre des directives dans le droit national. Les signataires sont individuellement autorisés à regrouper les documents techniques.

▲

12.14 FR

Avant-propos

Remarques concernant les instructions de service

Les présentes INSTRUCTIONS DE SERVICE ORIGINALES fournissent les connaissances nécessaires permettant d'utiliser le chariot en toute sécurité. Les informations sont représentées de façon brève et claire. Les chapitres sont classés par ordre alphabétique et les pages sont numérotées en continu.

Ce manuel contient une description de plusieurs variantes de chariots. Lors de l'utilisation et de l'exécution de travaux de maintenance, veiller à utiliser la description appropriée au type de chariot disponible.

Nos appareils font l'objet d'un perfectionnement constant. Veuillez noter que nous nous réservons le droit de modifier la forme, l'équipement et la technique. Le contenu de ces instructions de service ne justifie donc nullement des droits à certaines caractéristiques bien précises du chariot.

Consignes de sécurité et marquages

Les règles de sécurité et les explications importantes sont signalées par les pictogrammes suivants :

DANGER!

Signale une situation à risque particulièrement importante. Un non-respect de cette consigne peut entraîner des blessures irréversibles ou la mort.

AVERTISSEMENT!

Signale une situation à risque particulièrement importante. Un non-respect de cette consigne peut entraîner des blessures graves, irréversibles ou mortelles.

ATTENTION!

Signale une situation dangereuse. Un non-respect de cette consigne peut entraîner des blessures légères ou moyennes.

AVIS

Signale un risque de la chose. Un non-respect de cette consigne peut entraîner des dommages matériels.

 Ce symbole précède des conseils et des explications.

- Signale un équipement de série
- Signale un équipement supplémentaire

6

12.14 FR

Table des matières

A	Utilisation adéquate.....	9
1	Généralités	9
2	Utilisation conforme	9
3	Conditions d'utilisation autorisées	9
4	Obligations de l'exploitant.....	10
5	Montage d'accessoires rapportés ou d'autres équipements supplémentaires.....	10
B	Description du chariot	11
1	Domaine d'application	11
2	Description des modules et des fonctions	11
2.1	Aperçu des modules.....	11
3	Caractéristiques techniques	12
3.1	Données de performance	12
3.2	Dimensions.....	12
3.3	Poids.....	13
3.4	Pneus	13
3.5	Conditions d'utilisation	13
3.6	Marquages et plaques signalétiques	14
3.7	Charges dues au vent	15
C	Transport et première mise en service.....	17
1	Chargement par grue	17
2	Transport	18
3	Première mise en service	18
D	Utilisation.....	19
1	Prescriptions de sécurité pour l'exploitation du chariot	19
2	Description des éléments d'affichage et de commande	20
3	Mettre le chariot en service	22
3.1	Contrôles et travaux avant la mise en service quotidienne	22
4	Maniement du chariot.....	22
4.1	Règles de sécurité pour le déplacement	22
4.2	Arrêter le chariot et le bloquer	23
4.3	Pousser / tirer, diriger et freiner	24
4.4	Pousser / tirer	24
4.5	Direction	24
4.6	Freinage	24
4.7	Prise, transport et pose de charges.....	25
5	Aide en cas de dérangements.....	27
5.1	La charge ne peut pas être soulevée	27

E	Contrôles du chariot	29
1	Sécurité d'exploitation et protection de l'environnement	29
2	Consignes de sécurité pour les contrôles.....	29
3	Matériel et plan de lubrification.....	32
3.1	Manipulation sûre du matériel d'exploitation.....	32
3.2	Plan de graissage.....	34
3.3	Matériel.....	34
4	Description des activités de contrôle	35
4.1	Préparer le chariot pour les activités de contrôle	35
5	Mise hors circulation du chariot	35
5.1	Mesures avant la mise hors service	35
5.2	Remise en service du chariot après mise hors de circulation	35
6	Contrôle de sécurité périodique et en cas d'événements inhabituels	36
7	Mise hors service définitive, élimination	36
8	Contrôles à effectuer par l'exploitant	37

A Utilisation adéquate

1 Généralités

Le chariot doit être utilisé, commandé et entretenu conformément aux indications des présentes instructions de service. Toute autre utilisation est considérée comme non conforme et peut entraîner des blessures et endommager le chariot ou les biens matériels.

2 Utilisation conforme

AVIS

La charge maximale pouvant être transportée et la distance maximale autorisée de la charge sont représentées sur la plaque signalétique et doivent être respectées. La charge doit reposer entièrement sur le dispositif de prise de charge et être entièrement prise.

Les activités suivantes sont conformes à l'usage prévu et autorisées :

- Élévation et descente de charges.
- Transport de charges abaissées.

Les activités suivantes sont interdites :

- Transport et élévation de personnes.
- Translation ou remorquage de charges.
- Prise en charge en travers de marchandises longues

3 Conditions d'utilisation autorisées

- Utilisation dans un environnement industriel et professionnel.
- Plage de température autorisée de -10°C à 50°C.
- Utilisation uniquement sur sols stabilisés, solides et plats.
- Utilisation uniquement sur des voies de circulation offrant une bonne visibilité et autorisées par l'exploitant.
- Il est interdit d'emprunter des pentes.
- Utilisation sur voies partiellement publiques.

⚠ AVERTISSEMENT!

Utilisation dans des conditions extrêmes

L'utilisation du chariot dans des conditions extrêmes peut entraîner des dysfonctionnements et des accidents.

- ▶ Pour les utilisations dans des conditions extrêmes, en particulier dans un environnement poussiéreux ou pouvant provoquer la corrosion, le chariot nécessite une autorisation et un équipement spéciaux.
- ▶ Son utilisation en atmosphère explosive est interdite.
- ▶ En cas d'intempéries (tempête, éclairs), le chariot ne doit pas être utilisé à l'extérieur ou dans des zones à risques.

4 Obligations de l'exploitant

Au sens des instructions de service, l'exploitant est toute personne naturelle ou juridique utilisant elle-même le chariot ou toute autre personne ayant été chargée de l'utiliser. Dans ces cas particuliers (p. ex. leasing, location), l'exploitant est la personne qui est responsable de l'entreprise selon les accords contractuels en vigueur entre le propriétaire et l'opérateur du chariot.

L'exploitant doit garantir une utilisation conforme du chariot et une utilisation visant à toujours éviter toutes sortes de dangers pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers. En outre, il faut veiller au respect des consignes de prévention des accidents, de toutes les autres règles de sécurité technique ainsi que des directives d'exploitation, d'entretien et de maintenance. L'exploitant doit s'assurer que tous les opérateurs ont lu et compris ces instructions de service.

AVIS

Toute garantie s'éteint en cas de non-respect de ces instructions de service. Il en va de même si des travaux non conformes ont été effectués sur l'engin par le client et/ou une tierce personne sans l'accord du fabricant.

5 Montage d'accessoires rapportés ou d'autres équipements supplémentaires

Le montage rapporté ou le montage de dispositifs supplémentaires influant sur les différentes fonctions du chariot ou complétant ces fonctions n'est autorisé qu'après l'accord écrit du fabricant. Le cas échéant, se procurer une autorisation auprès des autorités locales.

L'accord des autorités locales ne remplace cependant pas l'autorisation du fabricant.

B Description du chariot

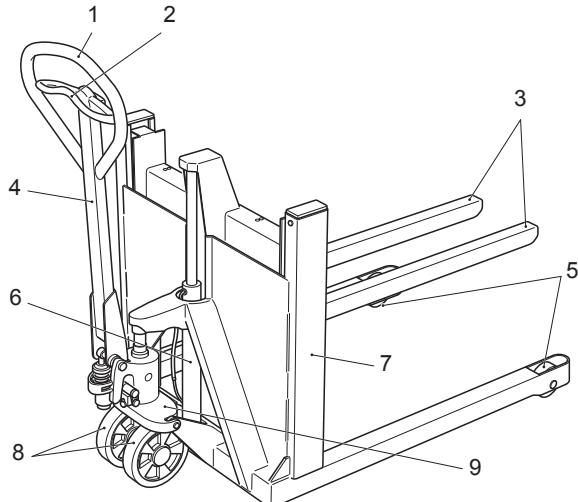
1 Domaine d'application

Le chariot est un transpalette en version à trois roues. Le chariot est prévu pour une utilisation sur sol plat pour le transport de marchandises. Il est possible de prendre en charge des quart de palettes, des demi-palettes ou des palettes Europool avec fond ouvert ou des wagonnets.

La capacité de charge nominale admissible est indiquée sur la plaque signalétique ou sur la plaque de capacité de charge Qmax.

2 Description des modules et des fonctions

2.1 Aperçu des modules



Pos.	Désignation	Pos.	Désignation
1	● Poignée en forme d'étrier	6	● Vérin de levage
2	● Poignée « Élever/ Abaisser fourche »	7	● Mât
3	● Dispositif de prise de charge	8	● Roues directrices
4	● Timon	9	● Plaque signalétique
5	● Galets porteurs		
	● Équipement de série		○ Équipement optionnel

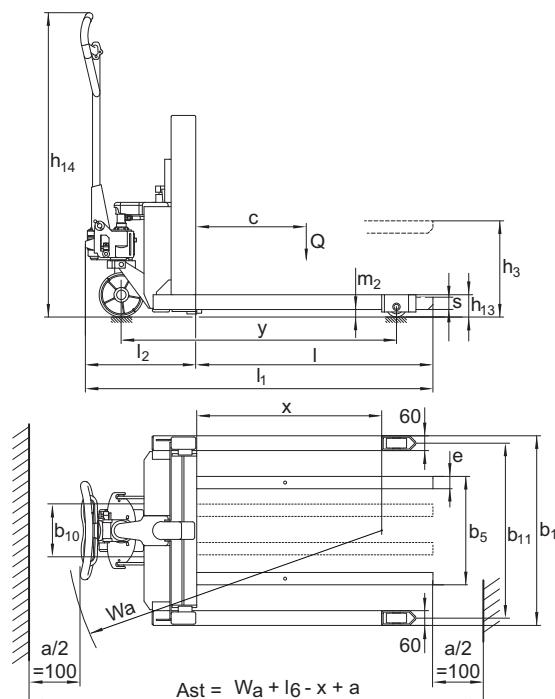
3 Caractéristiques techniques

- Indication des caractéristiques techniques conformément à la directive allemande « Fiches produit pour chariots ». Sous réserve de modifications et de compléments techniques.

3.1 Données de performance

	Désignation	AMV 05	
Q	Capacité nominale	500	kg
c	Distance du centre de gravité de la charge	400	mm
x	Distance de la charge	820	mm
	Vitesse de descente avec/sans charge	90/50	mm/s

3.2 Dimensions



	Désignation	AMV 05	
h ₃	Élévation	390	mm
h ₁₃	Hauteur, abaissée	85	mm
h ₁₄	Hauteur, poignée du timon	1 210	mm

12.14 FR

y	Voies	1 120	mm
s/e/l	Dimensions des bras de fourche	50/50/955	mm
l_1	Longueur totale	1 405	mm
l_2	Longueur, talon de fourche compris	450	mm
b_1	Largeur du chariot	760	mm
b_5	Écartement extérieur du dispositif de prise de charge	140-585	mm
b_{10}	Voie, à l'avant	122	mm
b_{11}	Voie, à l'arrière	700	mm
m_2	Garde au sol milieu empattement	30	mm
Ast	Largeur d'allée de travail pour palette 800 x 1 200 longit. ($b_{12} \times l_6$)	2 005	mm
Ast	Largeur d'allée de travail 1 000 x 1 200 transv. ($b_{12} \times l_6$)	1 805	mm
Wa	Rayon de braquage	1 425	mm

3.3 Poids

Désignation	AMV 05	
Poids propre	155	kg
Charge sur essieu sans charge à l'avant/à l'arrière	101/54	kg
Charge sur essieu avec charge à l'avant/à l'arrière	320/325	kg

3.4 Pneus

	AMV 05	
Taille de pneu, à l'avant	$\varnothing 180 \times 50$	mm
Taille de pneu, à l'arrière	$\varnothing 82 \times 40$	mm

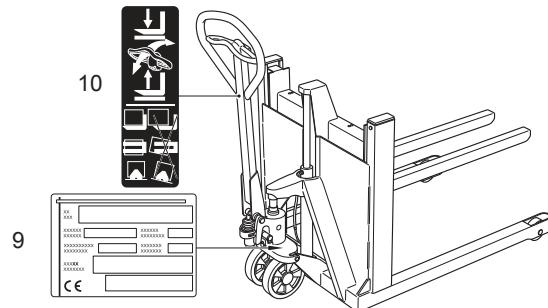
3.5 Conditions d'utilisation

Température ambiante

– en marche de -10°C à 50°C

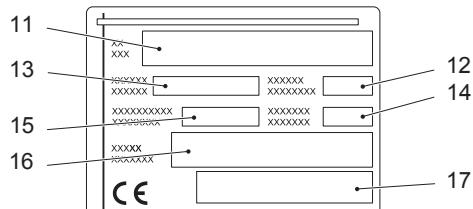
- ➔ En cas d'utilisation permanente avec des variations extrêmes de températures et une humidité atmosphérique favorisant la condensation, un équipement et une autorisation spéciaux sont requis pour les chariots.

3.6 Marquages et plaques signalétiques



Pos.	Désignation
9	Plaque signalétique, chariot
10	Plaque - Commande/Élévation

3.6.1 Plaque signalétique



Pos.	Désignation	Pos.	Désignation
11	Type	15	Capacité nominale, en kg
12	Année de construction	16	Fabricant
13	Numéro de série	17	Logo du fabricant
14	Poids à vide en kg		

→ Pour obtenir des informations sur le chariot ou pour des commandes de pièces détachées, toujours indiquer le numéro de série (13).

3.7 Charges dues au vent

Lors de l'élévation, de l'abaissement et du transport de charges volumineuses, les forces du vent influent sur la stabilité du chariot.

Si des charges légères sont soumises aux forces du vent, ces charges doivent alors être fixées de manière adéquate. Ce qui permet d'empêcher le chargement de glisser ou de tomber.

Dans les deux cas, il faut éventuellement suspendre l'exploitation.

16

12.14 FR

C Transport et première mise en service

1 Chargement par grue

AVERTISSEMENT!

Risque d'accident dû à un chargement par grue incorrect

L'utilisation d'engins de levage non adaptés ainsi que leur maniement incorrect peuvent provoquer la chute du chariot lors du chargement par grue.

Protéger le chariot des chocs lors de l'élévation ou des mouvements incontrôlés. Si nécessaire, bloquer le chariot à l'aide de câbles de guidage.

- Seules des personnes formées à l'utilisation de dispositifs d'élingage et d'engins de levage sont autorisées à charger le chariot.
- Porter un équipement de protection individuel (p. ex. chaussures de sécurité, casque de protection, veste réfléchissante, gants de protection, etc.) lors du chargement par grue.
- Ne pas se tenir sous des charges suspendues.
- Ne pas pénétrer dans la zone dangereuse ni rester dans le périmètre dangereux.
- N'utiliser que des engins de levage de capacité de charge suffisante (pour le poids du chariot, voir plaque signalétique).
- Ne fixer les élingues qu'aux points d'accrochage indiqués et les sécuriser pour ne pas qu'elles glissent.
- N'utiliser le matériel de levage que dans le sens de contrainte préconisé.
- Disposer le matériel de levage des élingues de sorte qu'elles ne touchent aucune pièce rapportée lors du levage.

Chargement du chariot par grue

Conditions primordiales

- Stationner le chariot et le sécuriser, voir page 23.

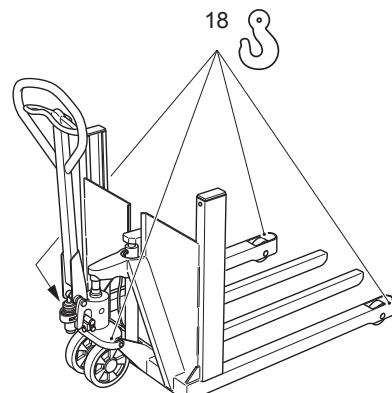
Outilage et matériel nécessaires

- Dispositif de levage
- Élingues

Procédure

- Fixer les élingues aux points d'accrochage (18).

Le chariot peut à présent être chargé à l'aide d'une grue.



2 Transport

AVERTISSEMENT!

Mouvements incontrôlés pendant le transport

Une sécurisation non conforme du chariot et du cadre élévateur lors du transport peut provoquer des accidents graves.

- Le chargement ne doit être confié qu'à du personnel qualifié et spécialement formé en ce sens. Le personnel qualifié doit être instruit aux techniques de blocage correct des charges sur les véhicules routiers ainsi qu'au maniement des dispositifs de blocage de charge. Le dimensionnement correct et l'application de mesures de protection de la charge doivent être déterminés individuellement au cas par cas.
- Pour le transport sur un camion ou une remorque, le chariot doit être correctement arrimé.
- Le camion ou la remorque doivent être équipés d'anneaux d'arrimage.
- Sécuriser le chariot contre les mouvements inopinés à l'aide de cales.
- N'utiliser que des courroies de serrage de résistance nominale suffisante.
- Utiliser des matériaux antidérapants pour bloquer les moyens d'aide au chargement (palette, cales, ...), p. ex., tapis antidérapant.

Sécuriser le chariot pour le transport

Conditions primordiales

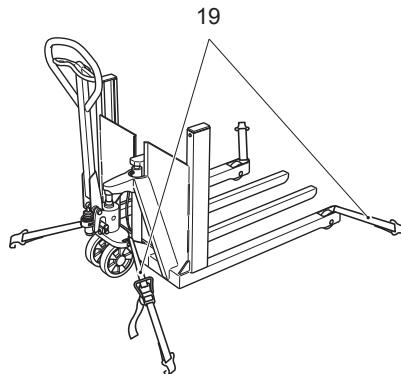
- Charger le chariot.
- Chariot arrêté et sécurisé, voir page 23.

Outilage et matériel nécessaires

- Sangles d'arrimage

Procédure

- Fixer les sangles de serrage (19) sur le chariot et le véhicule de transport et les tendre suffisamment.



Le chariot peut à présent être transporté.

3 Première mise en service

Procédure

- S'assurer de l'intégralité de l'équipement.

Le chariot peut désormais être mis en service, voir page 22.

- Les surfaces des roues peuvent s'être déformées après un arrêt de longue durée du chariot. Ces déformations disparaissent après un court déplacement du chariot.

D Utilisation

1 Prescriptions de sécurité pour l'exploitation du chariot

Permis de conduire

Seules les personnes ayant obtenu une formation pour la conduite, ayant prouvé leur aptitude à conduire et à manier des charges à leur employeur ou à la personne responsable des opérations et ayant été explicitement désignées pour les travaux par cette dernière, sont autorisées à utiliser le chariot. Des prescriptions nationales doivent être respectées, le cas échéant.

Droits, obligations et règles de comportement pour l'opérateur

L'opérateur doit être informé de ses droits et de ses obligations. Il doit être familiarisé avec le maniement du chariot et le contenu de ce manuel. Le port de chaussures de sécurité est obligatoire durant le maniement de chariots s'ils sont utilisés en mode conducteur accompagnant.

Interdiction d'utilisation par des personnes non autorisées

L'opérateur est responsable du chariot durant les heures de travail. L'opérateur doit interdire la conduite ou l'actionnement du chariot à toute personne non autorisée. Il est interdit de soulever ou de transporter des personnes.

Dommages et vices

Tous les dommages et autres vices sur le chariot ou l'accessoire rapporté doivent immédiatement être signalés au supérieur. Il est interdit d'utiliser des chariots dont le fonctionnement n'est pas sûr (p. ex. roues usées ou freins défectueux) avant de les avoir remis correctement en état.

Réparations

L'opérateur ne doit effectuer aucune réparation ni modification sur le chariot sans autorisation ni formation spécifique. En aucun cas, l'opérateur ne doit mettre les dispositifs de sécurité ou les interrupteurs hors service ni les dérégler.

Zone dangereuse

AVERTISSEMENT!

Risque d'accident/de blessures dans la zone dangereuse du chariot

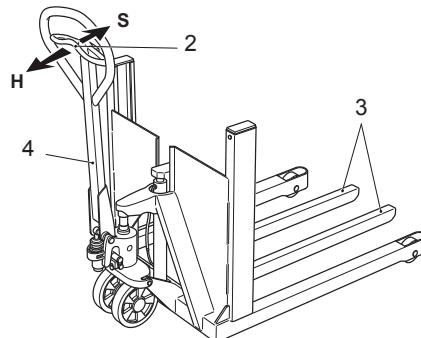
La zone dangereuse est l'endroit où des personnes sont mises en danger par des mouvements de traction ou d'élévation du chariot, de ses dispositifs de prise de charge ou de la charge. La zone pouvant être atteinte par la chute d'une charge ou un dispositif de travail s'abaissant/tombant est également considérée comme zone dangereuse.

- Demander aux personnes non autorisées de quitter la zone dangereuse.
- En cas de risque pour les personnes, donner un signal d'avertissement à temps.
- Arrêter immédiatement le chariot si des personnes non autorisées refusent de quitter la zone dangereuse malgré les avertissements.

Dispositifs de sécurité, plaques d'avertissement et autres avertissements

Observer impérativement les dispositifs de sécurité, les panneaux d'avertissement (voir page 14) et les remarques d'avertissements.

2 Description des éléments d'affichage et de commande



Pos.	Élément de commande/ d'affichage	Fonction
2	Poignée « Élever/Neutre/ Abaïsser dispositif de prise de charge »	<ul style="list-style-type: none">● – En position « Élévation », éléver le dispositif de prise de charge en actionnant le timon.– En position « neutre », déplacer le chariot.– Pousser en position « Descente » pour abaisser le dispositif de prise de charge.
3	Dispositif de prise de charge	<ul style="list-style-type: none">● – Régler le dispositif de prise de charge sur la taille de la palette.– Prendre une charge.

Pos.	Élément de commande/ d'affichage	Fonction
4	Timon	<ul style="list-style-type: none"> ● – Pour diriger le chariot. – Pour éléver le dispositif de prise de charge.

3 Mettre le chariot en service

3.1 Contrôles et travaux avant la mise en service quotidienne

⚠️ AVERTISSEMENT!

Les dommages ou autres défauts sur le chariot ou l'accessoire rapporté (équipements supplémentaires) peuvent causer des accidents.

Lorsque l'un des contrôles suivants révèle des dommages ou d'autres défauts sur le chariot ou l'accessoire rapporté (équipements supplémentaires), le chariot ne doit plus être utilisé jusqu'à remise en état totale.

- ▶ Signaler sans attendre les défauts constatés au supérieur compétent.
- ▶ Identifier le chariot défectueux et le mettre hors service.
- ▶ Ne remettre le chariot en service qu'après la localisation et la réparation du défaut.

Exécution d'un contrôle avant la mise en service quotidienne

Procédure

- Inspecter tout le chariot de l'extérieur à la recherche de dommages et de fuites.
- Vérifier si le dispositif de prise de charge présente des dommages visibles, comme des fissures et contrôler si la fourche est déformée ou fortement usée.
- Contrôler l'absence de dommages sur les roues porteuses.
- S'assurer de l'intégrité et de la lisibilité des désignations et des plaques, voir page 14.
- Contrôler le fonctionnement des freins.

4 Maniement du chariot

4.1 Règles de sécurité pour le déplacement

Voies de circulation et zones de travail

Seules les voies de circulation autorisées par l'exploitant peuvent être utilisées. Les personnes non autorisées doivent rester hors des zones de travail. La charge ne doit être posée qu'aux endroits prévus à cet effet.

Le chariot ne peut être déplacé que dans les espaces de travail suffisamment éclairés, afin d'éviter tout risque pour les personnes et le matériel. Lorsque le chariot est utilisé dans un environnement mal éclairé, un équipement complémentaire est requis.

⚠️ DANGER!

Les contraintes ce surface et ponctuelles admissibles des voies de circulation ne doivent pas être dépassées.

Au niveau des emplacements à visibilité limitée, l'aide d'une deuxième personne est requise pour le guidage.

L'opérateur doit s'assurer que la rampe/le hayon de chargement ne sont pas retirés ou détachés pendant l'opération de chargement et de déchargement.

Comportement lors du déplacement

L'opérateur doit adapter la vitesse de traction aux conditions locales. L'opérateur doit conduire à vitesse réduite p. ex. pour prendre des virages, aborder des passages étroits, passer à travers des portes battantes et rouler à des endroits à visibilité limitée. L'opérateur doit toujours maintenir une distance de freinage suffisante entre son propre chariot et le chariot le précédent et veiller à toujours rester maître de son chariot. Il doit éviter de s'arrêter brusquement (sauf en cas de danger), de prendre des virages trop rapidement, de doubler à des endroits dangereux ou à visibilité limitée. Il est interdit de se pencher au dehors ou de passer le bras hors de la zone de travail et de commande.

Visibilité lors du déplacement

L'opérateur doit regarder dans le sens de la marche et toujours avoir une visibilité suffisante sur le trajet qu'il parcourt. Si les charges transportées gênent la visibilité, il faut conduire le chariot dans le sens opposé au sens de la charge. Si cela n'est pas possible, une deuxième personne servant de guide doit marcher à côté du chariot de sorte à pouvoir avoir une bonne visibilité sur la voie de circulation tout en restant en contact visuel avec l'opérateur. Se déplacer alors uniquement en vitesse au pas et extrêmement prudemment. Immédiatement stopper le chariot en cas de perte du contact visuel.

Déplacements en montées et en descentes

⚠️ AVERTISSEMENT!

Il est interdit de rouler dans des descentes et des pentes.

Déplacements sur les monte-charges et les hayons de chargement

Avant de rouler sur des monte-charges, s'assurer que leur capacité nominale est suffisante, que leur structure est appropriée pour permettre le passage de chariot ; l'exploitant doit au préalable également avoir autorisé le passage. Ceci doit être contrôlé avant le passage. Le chariot doit être poussé dans le monte-charge avec la charge dirigée vers l'avant et prendre une position excluant tout contact avec les parois. Les personnes prenant place dans le monte-charge doivent y monter lorsque le chariot est bien arrêté et en sortir en premier.

4.2 Arrêter le chariot et le bloquer

⚠️ AVERTISSEMENT!

Risque d'accident lorsque le chariot n'est pas sécurisé

- ▶ N'arrêter le chariot que sur une surface plane. Dans certains cas, bloquer le chariot p. ex. au moyen de cales.
- ▶ Toujours abaisser complètement le dispositif de prise de charge.
- ▶ Choisir l'emplacement de stationnement du chariot de sorte que personne ne puisse être blessé par le dispositif de prise de charge abaissé.

4.3 Pousser / tirer, diriger et freiner

4.4 Pousser / tirer

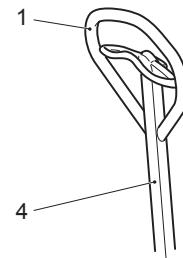
- Pour éviter l'abrasion et l'usure, procéder aux déplacements sans charge avec le dispositif de prise de charge relevé.

Conditions primordiales

- Pour mettre le chariot en service, voir page 22.

Procédure

- Pousser ou tirer le chariot avec la poignée en forme d'étrier (1) du timon (4).



4.5 Direction

Procédure

- Pivoter le timon (4) vers la gauche ou vers la droite.

- Dans des virages étroits, le timon dépasse des contours du chariot.

4.6 Freinage

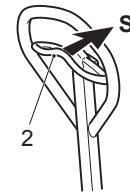
Le comportement au freinage du chariot dépend en grande partie de la surface du sol. L'opérateur est tenu d'adapter son mode de conduite en conséquence.

Freinage à la main

Procédure

- Tirer ou pousser dans le sens contraire au sens de marche.

Le chariot est freiné.



Freinage en cas d'urgence

Procédure

- Actionner la poignée (2) dans le sens S (Descente).

La charge est abaissée et le chariot est freiné.

4.7 Prise, transport et pose de charges

AVERTISSEMENT!

Risque d'accident dû à des charges non sécurisées ou chargées de manière non conforme

Avant de prendre une charge, l'opérateur doit s'assurer que la charge est placée convenablement sur la palette et que la capacité nominale du chariot n'est pas dépassée.

- Éloigner les personnes de la zone dangereuse du chariot. Stopper immédiatement le travail avec le chariot si les personnes ne quittent pas la zone dangereuse.
- Ne transporter que des charges sécurisées et placées conformément aux instructions. Si des parties de la charge risquent de basculer ou de tomber, des mesures de protection adéquates doivent être prises.
- Les charges endommagées ne doivent pas être transportées.
- Ne jamais dépasser les charges maximales indiquées dans le diagramme de charge.
- Ne jamais passer ni se tenir sous le dispositif de prise de charge soulevé.
- Il est interdit aux personnes de marcher sur le dispositif de prise de charge.
- Il est interdit de soulever des personnes.
- Placer le dispositif de prise de charge le plus en dessous de la charge.

AVIS

Durant le stockage et le déstockage, le chariot doit être déplacé à vitesse lente appropriée.

4.7.1 Prise de charge

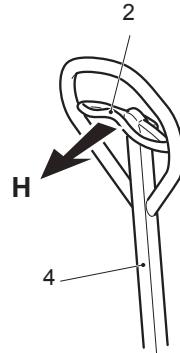
Conditions primordiales

- Charge correctement palettisée.
- Le poids de la charge correspond à la capacité nominale du chariot.
- Sollicitation égale du dispositif de prise de charge avec des charges lourdes.

Procédure

- Régler le dispositif de prise de charge sur la largeur de la palette à prendre en charge.
- Approcher lentement le chariot de la palette.
- Introduire lentement le dispositif de prise de charge dans la palette jusqu'à ce que le talon de fourche repose contre la palette.
- ➔ La charge ne doit pas dépasser les pointes des bras de fourche de plus de 50 mm.
- Pousser la poignée (2) dans le sens H (Élévation).
- Élever le dispositif de prise de charge en relevant et en abaissant le timon (4) jusqu'à ce que la hauteur d'élévation souhaitée soit atteinte.
- ➔ En mode élévation rapide (jusqu'à 120 kg de charge), les mouvements du timon entraînent des mouvements d'élévation nettement plus importants.

La charge est soulevée.



4.7.2 Transport de la charge

Conditions primordiales

- Charge prise correctement.
- Nature du sol parfaite.

Procédure

- Adapter la vitesse de traction à la nature du sol et à la charge transportée.
- Déplacer le chariot à vitesse constante.
- Tenir compte du trafic au niveau des croisements et des passages.
- Aux endroits à visibilité limitée, ne déplacer le chariot qu'avec un guide.

⚠ AVERTISSEMENT!

Il est interdit de rouler dans des descentes et des pentes.

4.7.3 Dépose de la charge

AVIS

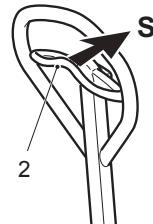
Les charges ne doivent pas être déposées sur les voies réservées à la circulation et les issues de secours, ni devant les dispositifs de sécurité ou outils devant être accessibles à tout moment.

Conditions primordiales

- L'emplacement de stockage convient au stockage de la charge.

Procédure

- Approcher le chariot avec précaution de l'emplacement de stockage.
- Pousser la poignée (2) dans le sens S (Descente), le dispositif de prise de charge s'abaisse.
- ➔ Éviter de déposer brusquement la charge afin de ne pas endommager la marchandise transportée ni le dispositif de prise de charge.
- Dégager avec précaution le dispositif de prise de charge de la palette.



La charge est déposée.

5 Aide en cas de dérangements

Ce chapitre permet à l'utilisateur de localiser et d'éliminer lui-même les défauts simples ou dus à des commandes erronées. Pour localiser l'erreur, effectuer les opérations prescrites dans le tableau en procédant dans l'ordre chronologique.

- ➔ Si, après exécution des « mesures de dépannage » suivantes, le chariot n'a pas pu être remis en état de marche, veillez informer le service après-vente du fabricant. Seul le personnel de service compétent du fabricant a le droit d'effectuer la suite de la procédure d'élimination d'erreurs. Le constructeur dispose d'un service après-vente spécialement formé pour ces tâches.
- Afin de permettre une réaction rapide et précise aux erreurs, le service après-vente a besoin des indications suivantes, pertinentes et utiles :
- Numéro de série du chariot
 - description de l'erreur
 - Emplacement actuel du chariot.

5.1 La charge ne peut pas être soulevée

Cause possible	Mesures de dépannage
Poignée (2) en position incorrecte	Pousser la poignée en position H
Charge trop haute	Respecter la capacité nominale maximale, voir la plaque signalétique

28

12.14 FR

E Contrôles du chariot

1 Sécurité d'exploitation et protection de l'environnement

Les contrôles et opérations d'entretien indiqués dans ce chapitre doivent être effectués selon les intervalles de maintenance stipulés dans les listes de contrôle d'entretien.

AVERTISSEMENT!

Risque d'accident et risque de détérioration des composants

Il est interdit de procéder à des modifications sur le chariot, en particulier sur les dispositifs de sécurité.

AVIS

Seules les pièces de rechange d'origine sous soumises au contrôle qualité du fabricant. N'utiliser que des pièces de rechange du fabricant afin de garantir un fonctionnement sûr.

2 Consignes de sécurité pour les contrôles

Soulèvement et mise sur cales

AVERTISSEMENT!

Soulèvement et mise sur cric conformes du chariot

Pour soulever le chariot, les moyens de fixation doivent toujours être fixés aux points prévus à cet effet.

Pour soulever et mettre le chariot sur cales en toute sécurité, procéder comme suit :

- Ne mettre le chariot sur cales que sur un sol plan et le sécuriser contre les mouvements inopinés.
- Utiliser uniquement des crics à capacité nominale suffisante.
- Pour soulever le chariot, les moyens de fixation doivent toujours être fixés aux points prévus à cet effet, Voir "Transport et première mise en service" à la page 17.
- Exclure tout risque de glissement ou de basculement lors de la mise sur cric en utilisant des moyens appropriés (cales, blocs de bois).

Travaux de nettoyage

ATTENTION!

Risque d'incendie

Le chariot ne doit pas être nettoyé avec des liquides inflammables.

ATTENTION!

Risque de détériorations de composants lors du nettoyage du chariot

Il est interdit de nettoyer le chariot au jet à vapeur.

- Après le nettoyage, procéder aux activités de contrôle suivantes, voir page 37.

Consommables et pièces usagées

ATTENTION!

Les matières consommables et les pièces usagées sont dangereuses pour l'environnement

Les anciennes pièces et les matières consommables remplacées doivent être éliminées conformément aux réglementations en vigueur dans le respect de l'environnement. Le service après-vente du fabricant spécialement formé à cette fin se tient à votre disposition pour la vidange.

- Respecter les consignes de sécurité concernant l'utilisation de ces substances.

AVERTISSEMENT!

Risque d'accident dû à l'utilisation de roues qui ne respectent pas les directives du fabricant

La qualité des roues influence la stabilité et le comportement de déplacement du chariot.

En cas d'usure irrégulière, la stabilité du chariot diminue et la distance de freinage est plus importante.

- Lors du changement des roues, veiller à ce que le chariot ne soit pas en position inclinée.
► Toujours remplacer les roues par deux, c'est-à-dire les deux roues de gauche et les deux roues de droite.

- Lors du remplacement des roues montées en usine, utiliser exclusivement des pièces de rechange d'origine du fabricant au risque de ne pas respecter les spécifications du fabricant.

Circuit hydraulique

AVERTISSEMENT!

Risque d'accident dû à un circuit hydraulique non étanche

De l'huile hydraulique peut s'échapper de circuits hydrauliques non étanches et défectueux. L'huile hydraulique sous pression peut pénétrer dans la peau et causer de graves blessures via de petits trous ou des fissures filiformes dans le circuit hydraulique.

- Consulter immédiatement un médecin en cas de blessures.
 - Signaler sans attendre les défauts constatés au supérieur compétent.
 - Identifier le chariot défectueux et le mettre hors service.
 - Ne remettre le chariot en service qu'après la localisation et la réparation du défaut.
 - Éliminer les liquides répandus ou écoulés sur le sol immédiatement à l'aide d'un liant approprié. Éliminer le mélange à base de liant et de matières consommables en respectant les réglementations en vigueur.
-

3 Matériel et plan de lubrification

3.1 Manipulation sûre du matériel d'exploitation

Manipulation des consommables

Les consommables doivent être utilisés de manière correcte et conformément aux instructions du fabricant.

AVERTISSEMENT!

Une manipulation incorrecte présente des risques pour la santé, la vie et l'environnement

Le matériel d'exploitation peut être inflammable.

- Le matériel d'exploitation ne doit pas entrer en contact avec des éléments de construction chauds ou des flammes nues.
- Stocker impérativement le matériel d'exploitation dans des récipients adéquats.
- Ne remplir le matériel que dans des récipients propres.
- Ne pas mélanger des matériaux d'exploitation de différentes qualités. Il est possible de faire abstraction de ce règlement uniquement si le mélange est expressément prescrit dans ces instructions de service.

ATTENTION!

Risque de glissades et de danger pour l'environnement dû à des consommables renversés ou s'étant écoulés

Il y a un risque de glissade en cas de consommables renversés ou s'étant écoulés. Ce risque est accru en cas de mélange avec de l'eau.

- Ne pas renverser les consommables.
- Éliminer immédiatement les consommables répandus ou s'étant écoulés à l'aide d'un liant approprié.
- Éliminer le mélange à base de liant et de consommables en respectant les réglementations en vigueur.

AVERTISSEMENT!

Risque en cas de manipulation non conforme des huiles

Les huiles (vaporisateurs pour chaînes/huile hydraulique) sont inflammables et toxiques.

- Éliminer les huiles usagées dans les règles. Conserver les huiles usagées de manière adéquate et sûre jusqu'à leur élimination conforme aux instructions
- Ne pas renverser les huiles.
- Éliminer les huiles répandues et/ou écoulées sur le sol immédiatement à l'aide d'un liant approprié.
- Éliminer le mélange à base de liant et d'huile en respectant les réglementations en vigueur.
- Les directives légales concernant la manipulation des huiles doivent être respectées.
- Porter des gants de protection lors de la manipulation des huiles.
- Ne pas laisser les huiles entrer en contact avec des éléments chauds du moteur.
- Ne pas fumer lors de la manipulation des huiles.
- Éviter tout contact et toute ingestion. En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissements, mais consulter immédiatement un médecin.
- Inspirez de l'air frais après inhalation de vapeurs d'huiles ou de vapeurs.
- En cas de contact de la peau avec des huiles, rincer abondamment la peau à grande eau.
- En cas de contact des yeux avec de l'huile, rincer les yeux à grande eau et consulter immédiatement un médecin.
- Changer immédiatement les vêtements ou les chaussures imbibés.

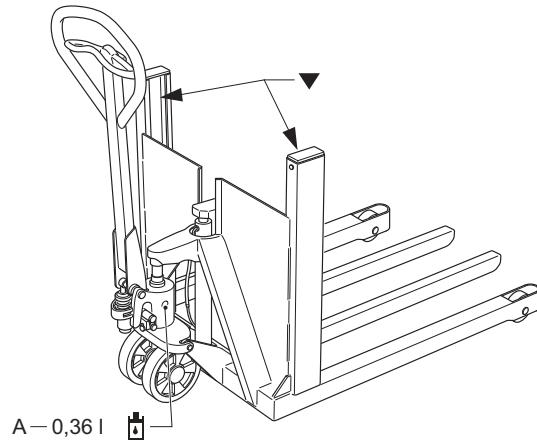
ATTENTION!

Les matières consommables et les pièces usagées sont dangereuses pour l'environnement

Les anciennes pièces et les matières consommables remplacées doivent être éliminées conformément aux réglementations en vigueur dans le respect de l'environnement. Le service après-vente du fabricant spécialement formé à cette fin se tient à votre disposition pour la vidange.

- Respecter les consignes de sécurité concernant l'utilisation de ces substances.

3.2 Plan de graissage



	Surfaces de glissement		Tubulure de remplissage, huile hydraulique
--	------------------------	--	--

3.3 Matériel

Code	N° de commande	Quantité livrée	Désignation	Utilisation pour
A	51 132 716	5,0 l	HVLP32	Système hydraulique
E	29 202 050	1,0 kg	Graisse, Polylub GA 352P	Service de lubrification

Données de référence pour la graisse

Code	Type de saponification	Point de suintement °C	Pénétration Walk à 25 °C	Catégorie NLG1	Température d'utilisation °C
E	Lithium	>220	280 - 310	2	-35/+120

4 Description des activités de contrôle

4.1 Préparer le chariot pour les activités de contrôle

Pour éviter les accidents, établir les conditions préalables suivantes :

Procédure

- Stationner et sécuriser le chariot, voir page 23.
- Pour effectuer des travaux sous le chariot en position haute, le bloquer de façon à pouvoir exclure une descente, un basculement ou un glissement.

5 Mise hors circulation du chariot

Si le chariot est immobilisé pendant plus d'un mois, ne l'entreposer que dans un local sec et hors gel.

5.1 Mesures avant la mise hors service

Procédure

- Nettoyer soigneusement le chariot, voir page 29.
- Bloquer le chariot pour l'empêcher de glisser de manière incontrôlée.
- Enduire d'une fine couche d'huile ou de graisse toutes les pièces mécaniques non recouvertes d'une couche de peinture.
- Graisser le chariot selon le plan de graissage, voir page 34.

5.2 Remise en service du chariot après mise hors de circulation

 **AVERTISSEMENT!**

Risque d'accident dû à des freins défectueux

Contrôler l'efficacité des freins immédiatement après la mise en service.

- Signaler sans attendre les défauts constatés au supérieur compétent.
- Identifier le chariot défectueux et le mettre hors service.
- Ne remettre le chariot en service qu'après la localisation et la réparation du défaut.

Procédure

- Nettoyer soigneusement le chariot.
- Graisser le chariot selon le plan de graissage, voir page 34.
- Pour mettre le chariot en service, voir page 22.

6 Contrôle de sécurité périodique et en cas d'événements inhabituels

Le chariot doit être contrôlé au moins une fois par an (respecter les prescriptions nationales) ou après des événements inhabituels par une personne spécialement habilitée. Pour ce contrôle de sécurité, le fabricant propose un service qui est effectué par du personnel spécialement formé pour cette activité.

Une vérification complète de l'état technique du chariot relative à la sécurité contre les accidents doit être effectuée. De plus, le chariot doit subir un contrôle détaillé à la recherche de détériorations éventuelles.

L'exploitant est responsable de la suppression sans délai des défauts.

7 Mise hors service définitive, élimination

- ➔ La mise hors service définitive et correcte ou bien l'élimination du chariot doivent être effectuées conformément aux prescriptions légales en vigueur dans le pays de l'exploitant. Respecter plus particulièrement les réglementations relatives à l'élimination de la batterie, des matières consommables ainsi que des composants des systèmes électroniques et électriques.

Seules des personnes formées à cet effet ont le droit de procéder au démontage du chariot tout en tenant compte de la procédure prescrite par le fabricant.

8 Contrôles à effectuer par l'exploitant

AVERTISSEMENT!

Risque d'accident dû à des contrôles négligés

Une négligence des contrôles réguliers peut causer une panne du chariot, ce qui constitue, de plus, un danger pour le personnel et pour l'exploitation.

- Un contrôle minutieux est l'une des conditions primordiales pour une utilisation fiable du chariot.

Les conditions cadres d'exploitation d'un chariot influent considérablement sur l'usure des composants. En cas d'exigences plus strictes, il convient de raccourcir les intervalles de manière appropriée.

- ➔ Les contrôles suivants doivent être effectués par l'exploitant au moins une fois par semaine.

1	Vérifier le bon fonctionnement des freins.
2	Contrôler le degré d'usure des roues et vérifier si elles sont endommagées.
3	Contrôler le logement et la fixation.
4	Vérifier la fonction de rappel du timon.
5	Vérifier si les éléments du châssis et porteurs sont endommagés.
6	Vérifier les raccords à vis
7	S'assurer de la lisibilité et de l'intégrité des panneaux d'information.
8	Vérifier la fonction d'élévation/de descente.
9	Vérifier les points de lubrification et les lubrifier selon le plan de lubrification.